



## **ALERTE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS : CHRONOLOGIE DE NOS ACTIONS**

Des difficultés existaient déjà au sein de ce service à l'été 2022, dont il n'a été tiré aucun enseignement !

Ce n'est pourtant pas faute pour les collègues d'avoir alerté à nouveau, au cours du premier semestre 2023, leurs directions respectives, en commission restreinte ou plénière ou en assemblée. En réunion de dialogue social, l'[UNSA SJ/USM](#) a par ailleurs dénoncé, comme en 2022, tant l'ajout d'audiences que leur calibrage.

La présidence avait de fait évoqué, en assemblée générale plénière du 30 juin dernier, selon le procès-verbal de cette assemblée, une piste de solution avec la possibilité de "renvois et de remises en liberté".

**Au cours de l'été 2023, les collègues du service correctionnel du tribunal judiciaire de Paris, magistrats et fonctionnaires voient leurs conditions de travail se dégrader davantage et leur souffrance s'amplifier au regard du nombre d'audiences à tenir et de leur tardiveté, et ce à moyens constants.**

- Le 27 juillet 2023, l'[UNSA SJ](#) porte une mention au registre Santé et Sécurité au Travail pour dénoncer des **débordements d'audiences excessifs et fréquents, préjudiciables à la santé** des agents.
- A la rentrée de septembre, de nombreuses réunions sont organisées avec les organisations syndicales et les membres des commissions. Les données communiquées à titre d'informations par la présidence sont incomplètes et inexploitable pour l'[UNSA SJ/USM](#) et ne permettent donc pas de trouver des solutions rapides à cette situation.
- Le 17 octobre 2023, à l'initiative de vos représentants [UNSA SJ/USM](#), tous les représentants à la formation spécialisée (FS) de site du TJ Paris, votent une expertise au constat d'**un risque grave, identifié et actuel** pour les personnels. Il est dès lors sollicité :
  - l'analyse des horaires de fin d'audience et de la charge de travail,
  - l'audition des collègues concernés sur la base du volontariat,
  - un avis sur les conditions de travail et le respect de la réglementation en vigueur au sein de la fonction publique,
  - l'évaluation des risques d'accident de service ou de travail, de trajet et de maladie,
  - la formulation de propositions de nature à faire cesser ces risques ou les prévenir.

- Le 2 novembre 2023, le président du TJ Paris, président de la FS, **a refusé la mise en œuvre** de cette expertise, en invoquant l'absence d'**accident** à l'issue des audiences tardives, l'absence d'**alerte** de la part des personnels et allant jusqu'à **nier un risque grave, identifié et actuel pour la santé et la sécurité des personnels**.  
La décision de refus évoque en outre une large concertation ayant abouti à quelques axes d'action, comme la création d'audiences supplémentaires à moyens constants dans un service déjà à flux tendu ou encore l'instauration d'un comité de pilotage sur l'urgence pénale, pourtant déjà mis en place en 2022 qui n'a pas permis d'éviter une **dégradation** de la situation au sein de ce service.  
Nous déplorons que l'administration préfère à la prévention la survenue d'un accident ou d'un drame.
- Le 16 novembre 2023, **épuisés** et dans la  **Crainte** du surcroît d'activité engendrée par le déroulement des JO, les collègues ne trouvent alors d'autre issue que de dénoncer ouvertement leur situation dans une lettre commune afin d'enfin se faire entendre.
- Le 17 novembre 2023, à leur demande, l'**UNSA SJ** relaye leur légitime démarche auprès des chefs de cour, de la sous-directrice des greffes et du directeur des services judiciaires.
- Le 21 novembre 2023, les membres **UNSA SJ** élus à la CAP des greffiers interpellent les représentants de l'administration sur l'urgence de la situation.
- Le 5 décembre 2023, les membres de l'**UNSA JUSTICE/USM** élus au CSA ministériel interpellent notre ministre sur les conditions de travail des collègues du TJ Paris et leur lettre ouverte.

Vos représentants **UNSA SJ/USM** à la formation spécialisée de site du TJ Paris poursuivent avec détermination leurs actions dans le cadre de cette instance. Ils ont obtenu une réunion exceptionnelle de la formation spécialisée qui aura lieu le 16 janvier 2024 en présence de l'inspecteur santé sécurité au travail.

A ce jour, l'**UNSA SJ/USM** déplore l'absence de réponse et de réaction de la direction, des chefs de juridiction et de la chancellerie !

Dans l'attente de **décisions et d'actions efficaces en concertation**, l'**UNSA SJ/USM** soutiendra les agents qui estimeront nécessaire d'exercer leur droit de retrait !

**STOP à l'inaction et au silence !**  
**STOP à l'ignorance et au mépris !**  
**STOP à ce fonctionnement intolérable et préjudiciable !**

Vous pouvez nous contacter  
Pour l'UNSA SJ : au 01-44-32-51-86  
par mail [synd-unsj.ca-paris@justice.fr](mailto:synd-unsj.ca-paris@justice.fr)  
via notre site internet <http://unsasj.fr/>

***Communiqué du 8 décembre 2023***